



Communiqué de presse
Paris, le 3 octobre 2018

ALORS QUE LA SECONDE CAMPAGNE EXPERIMENTALE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN PHARMACIE DEMARRE DANS QUELQUES JOURS, DASTRI ANNONCE NE PAS Y PARTICIPER.

DASTRI – éco-organisme à vocation sanitaire – s’était mobilisé en urgence, en 2017, pour participer à la première phase de l’expérimentation vaccinale en assurant la collecte et le traitement des déchets d’activités de soins perforants produits en pharmacie. Au regard du contexte incertain concernant le financement de la prise en charge des déchets pour les deux années d’expérimentation, DASTRI ne participera pas à la campagne 2018-2019.

Alors que l’article 39 du PLFSS pour 2019 prévoit de généraliser la vaccination antigrippale en pharmacie, l’expérimentation qui avait été prévue dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 et initiée dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, a été reconduite pour la campagne 2018-2019 et étendue à l’Occitanie et les Hauts-de-France.

La fin de vie des produits, un sujet qui doit être pris en compte plus en amont.

« La participation de DASTRI à la première année de l’expérimentation vaccinale était exceptionnelle. Les déchets collectés à cette occasion sont générés par des professionnels de santé et non des patients en auto-traitement, ils ne relèvent donc pas de notre agrément. Notre participation faisait suite à une sollicitation en urgence et devait s’accompagner d’une solution de financement. Malgré nos nombreuses alertes, le financement reste incertain concernant les deux années d’expérimentation et contraindrait DASTRI à majoritairement financer la fin de vie des produits concernés sur fonds propres », regrette Yannick Jégou, Président de DASTRI.

Le conseil d’administration de l’éco organisme, réuni en séance le 27 septembre 2018 a donc pris la décision de ne pas participer à la campagne 2018-2019.

DASTRI un éco organisme engagé pour la santé publique et pour l’environnement

DASTRI s’est cependant déclaré ouvert au dialogue et reste à la disposition de l’ensemble des parties prenantes concernées, dans le respect des intérêts de ses adhérents, afin de contribuer à la mise en place d’une solution optimisée et sécurisée.

A propos de DASTRI

Agréé par les pouvoirs publics pour la deuxième fois en décembre 2016, DASTRI est un éco-organisme atypique, financé en totalité par les industriels de santé (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux). DASTRI met à disposition des patients en auto-traitement et des utilisateurs d’autotests de diagnostic une solution de proximité simple et sécurisée pour l’élimination des déchets perforants qu’ils produisent et qui représentent un risque pour la collectivité.

DASTRI inscrit son action en partenariat avec les acteurs de santé et les acteurs institutionnels. La filière s’appuie sur la distribution gratuite de boîtes à aiguilles par les 22 000 pharmacies d’officine de métropole et d’outremer et sur un réseau très dense de près de 18 000 points de collecte. A vocation d’abord sanitaire, l’éco-organisme entend néanmoins innover pour réduire les impacts environnementaux en tenant compte des spécificités et des contraintes de la filière. Plus d’informations :

www.dastri.fr

Contact presse : Laurence BOURET – 06 24 56 04 82 – laurence.bouret@dastri.fr